



VILLE DE THIONVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

8- ANNEXE RELATIVE AU TRAITEMENT ET A L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES



**P.L.U. approuvé par Délibération
du Conseil Municipal du 21
décembre 2013**

**Le Maire
Bertrand MERTZ**

**Modification n°1 approuvée
le 16 octobre 2014**

**Le Député-Maire
Anne GROMMERCH**



atelier **VILLES & PAYSAGES**



**Prospectives
Urbaines**

La gestion des déchets à Thionville

➤ Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Secteurs 1 à 10 (toute la ville sauf hypercentre et habitat vertical, cf ci-dessous) :

- Mode de collecte : Porte-à-porte
 - en bacs pour les collectifs et certains professionnels (alimentation),
 - sacs pour les autres (habitations individuelles, collectifs sans lieu de stockage)
- Fréquence de vidage : C2 pour les OMR (lundi et jeudi ou mardi et vendredi)
- Moyens techniques : 6 bennes à ordures ménagères

Secteur de l'hypercentre :

- Mode de collecte : Porte-à-porte
 - en bacs pour les collectifs et certains professionnels (alimentation),
 - sacs pour les autres (habitations individuelles, collectifs sans lieu de stockage)
- Fréquence de vidage : C6 pour les OMR
- Moyens techniques : 1 BOM compartimentée permettant de collecter simultanément les OM et le tri

Secteur de la Côte des Roses, immeubles OPHLM la Milliaire et St Pierre :

- Mode de collecte : apport volontaire par le biais de conteneurs enterrés. (5 m³), chaque site comprend un conteneur pour les OMR et un pour les déchets recyclables
 - en sacs noirs de 50 L max, les bornes sont équipées de tambour permettant l'introduction de sacs.
- Fréquence de vidage : 1 fois par semaine
- Moyens techniques : 1 BOM à trémie verticale et équipée d'une grue

➤ Les déchets recyclables.

Déchets collectés en un seul flux dit « multimatériaux » : papier, carton, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, aérosols, boîtes de conserve acier et alu.

Secteurs 1 à 10 :

- Mode de collecte : Porte-à-porte
 - en bacs pour les collectifs et certains professionnels (alimentation),
 - sacs pour les autres (habitations individuelles, collectifs sans lieu de stockage)
- Fréquence de vidage : C1 (mercredi)
- Moyens techniques : 5 bennes à ordures ménagères

Secteur de l'hypercentre :

- Mode de collecte : Porte-à-porte
 - en bacs pour les collectifs et certains professionnels (alimentation),
 - sacs pour les autres (habitations individuelles, collectifs sans lieu de stockage)
- Fréquence de vidage : C4
- Moyens techniques : 1 BOM compartimentée permettant de collectée simultanément les OMR et le tri

Secteur de la Côte des Roses :

- Mode de collecte : apport volontaire par le biais de conteneurs enterrés.
 - en sacs transparents, les déchets doivent être introduits un à un dans la fente de la borne (objectif : favoriser la qualité plutôt que la quantité)
- Fréquence de vidage : 1 fois par semaine
- Moyens techniques : 1 BOM à trémie verticale et équipée d'une grue

➤ **Les encombrants**

- Mode de collecte : Porte à porte.
- Fréquence : sur rendez-vous, tous les mercredis,
- Moyens techniques : 1 camion grue + 1 VL grillagé de l'atelier Nettoiement
- Moyens humains : 1 chauffeur camion grue + 2 accompagnateurs (VL grillagé) + *une personne au standard pour la prise des RDV.*

➤ **Les déchetteries**

- Situation :
 1. Chemins des Résistants et des Déportés
 2. ZAC Metzange-Buchel
- Déchets collectés :
 - Encombrants
 - Ferraille
 - Gravats

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
Déchets verts
Déchets Ménagers Spéciaux
Bois
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
Pneumatiques
Papier
Cartons
Verre

■ Accessible à tous les Thionvillois sur présentation d'un justificatif de domicile, gratuitement, et sans limite de volume.

■ Ouverture au public : du lundi au samedi de 8h à 17h45

■ Moyens techniques : 3 camions ampliroll,

■ Rotation des bennes : encombrants, déchets verts, bois, cartons, papier sont réalisés par la ville, le reste est réalisé par des prestataires.

➤ **Le verre**

■ Mode de collecte : apport volontaire au moyen de conteneurs

■ Fréquence de vidage : en moyenne tous les 10 jours. Collecte réalisée par un prestataire (PATE, contrat géré par le SIEOMRT)

■ Nombre de points d'apport volontaire : 73

➤ **Le papier**

■ Mode de collecte : apport volontaire au moyen de conteneurs

■ Fréquence de vidage : en moyenne tous les 15 jours.

■ Moyens techniques : 1 camion grue vide les conteneurs dans une benne au dépôt municipal ; cette benne est ensuite prise en charge par un camion ampliroll vers le centre de tri de Fameck.

■ Nombre de points d'apport volontaire : 31

➤ **Les déchets verts**

■ Mode de collecte : porte-à-porte.

■ Fréquence de collecte : C1 en été, C0.5 en hiver.

➤ **Les sacs plastique**

■ Mode de distribution : Sacs à retirer au local de distribution, situé au CTM – 118 route de Guentrange

■ Sacs noirs pour les OM, transparents pour le tri.

- La suppression des collectes en impasse : prise en compte de la Recommandation R-437 (CNAMTS) dont le but est d'optimiser la prévention des risques en matière de collecte des déchets ; La mesure « phare » de ce texte est la collecte des déchets en impasse :

Trois problématiques :

- Impasses existantes ne comportant pas d'aires de retournement
- Impasses existantes comportant une aire de retournement mais avec un stationnement quasi permanent de véhicules empêchant le retournement de la BOM
- Futures impasses

Il conviendra de trouver des solutions permettant soit de collecter les déchets en début d'impasse, soit « d'ouvrir » l'impasse.

- La mise en œuvre de conteneurs enterrés : mise en œuvre de conteneurs enterrés quasi systématique pour toute création de collectifs.
- La mise en œuvre d'une tarification incitative impliquant probablement une conteneurisation totale.

Thionville, le 24 janvier 2013

Emilie TONNAIRE
Directrice de la Propreté